



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE  
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS  
ADMINISTRATIFS**



**A quoi ça sert ?**

*Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?*

*Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.***

*Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.*

**I. PRÉSENTATION DU PROJET**

**Coordonnées du demandeur :**

Nom du Maître d'Ouvrage : **EARL LEFEBVRE & FILS**  
Route de Boulbon  
13 150 TARASCON

**Nom du projet : PROJET DE CREATION DE SERRES AGRO-  
PHOTOVOLTAÏQUES AU LIEU-DIT BERNERAQUE (13 150 TARASCON)**

## 1<sup>er</sup> cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

---

### a. Nature et description du projet

Le porteur de projet souhaite réaliser sur un terrain d'environ 9,3 ha, des serres agro-photovoltaïques ; la zone de projet est située au lieu-dit Berneraque, localisé à l'Est du territoire communal de Tarascon.

Le projet de serres agro-photovoltaïques comprend la réalisation :

- d'environ 32 557 m<sup>2</sup> de serres-chapelles, surmontées d'équipements photovoltaïques (= serres agro-photovoltaïques),
- d'équipements annexes (11 onduleurs, réseaux électriques, 2 postes de transformation, poste de livraison...),
- de chemins de desserte (non imperméabilisés), qui serviront notamment pour les accès aux serres et pour la maintenance des équipements,
- d'une zone de manœuvre,
- d'un bassin de rétention afin d'assurer la gestion des eaux pluviales,
- du raccordement sur le poste électrique de la Montagnette,
- des aménagements paysagers (haies champêtres, bassin paysager...).

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non

Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Oui des fossés temporaires, sont présents sur la zone du projet. Ils longent la zone de projet au nord/ouest et à l'est (le long de la RD570). La végétation associée est constituée par des roselières à Roseau commun et peuplements de Canne de Provence ou de Peupliers de faibles étendues. Le projet n'est pas de nature à modifier ces milieux.

- c. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbres concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Aucun arbre ne sera supprimé dans le cadre de ce projet. Les essences présentes dans les haies sont représentées par l'Ormeau, les Peupliers noirs ou blancs et sont de faible diamètre.

### d. Localisation et cartographie

**Joindre obligatoirement un plan du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : **TARASCON Département des Bouches-du-Rhône**

Lieu-dit et adresse : **Berneraque**

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A 5 km de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Les Alpilles FR9312013 (au sud)

A 5 km de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Les Alpilles FR9301594 (au sud)

### b. Etendue du projet

Le terrain d'assiette du projet est de 9,3 ha.

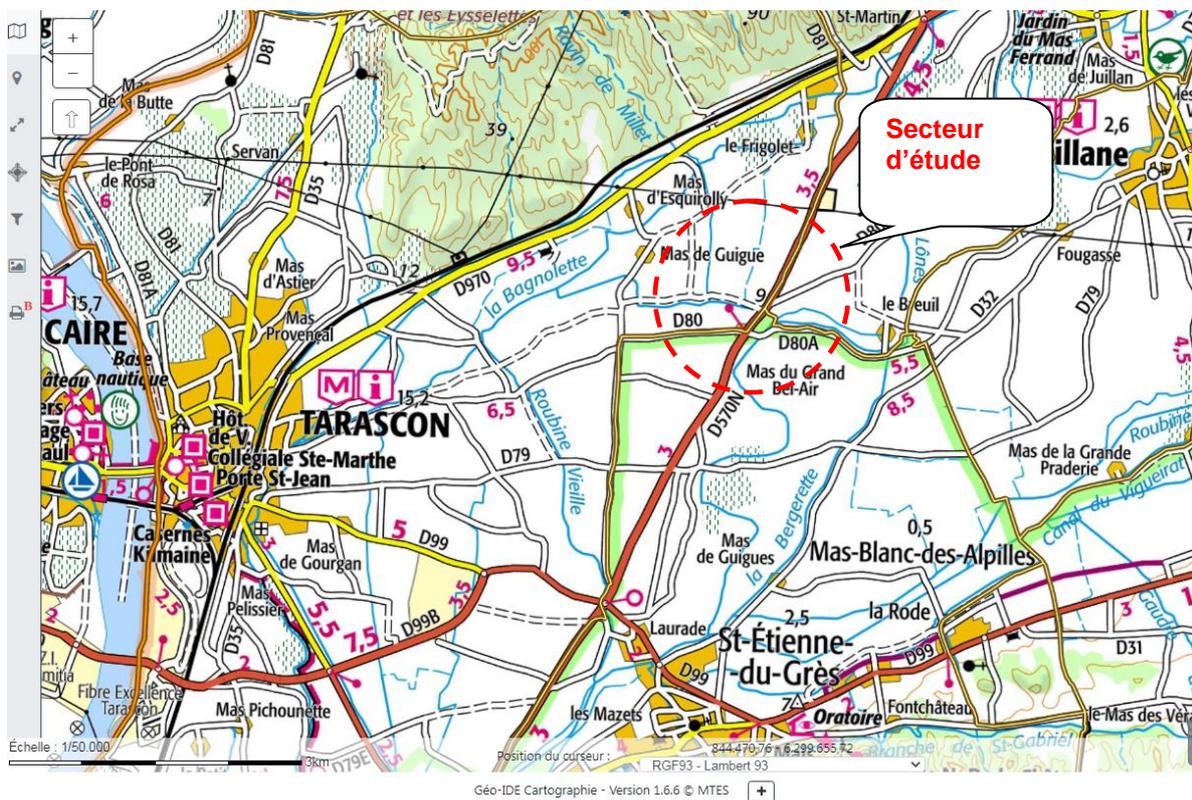
L'emprise des serres agro-photovoltaïques sera de 32 557 m<sup>2</sup>

(une partie des parcelles n'est pas exploitable, en raison du passage d'une canalisation TRAPIL)

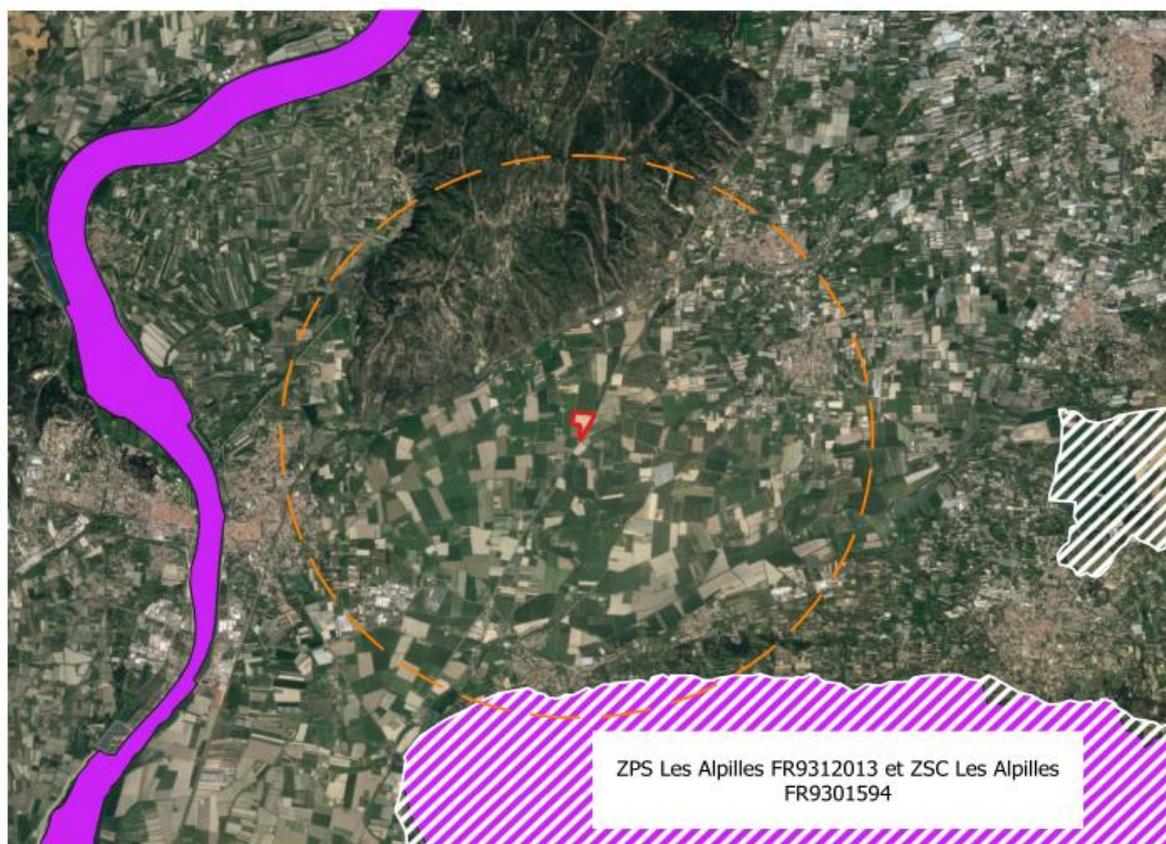
### c. Période envisagée pour les travaux

La durée prévisible des travaux est estimée entre 3 et 5 mois.

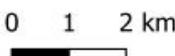
## PLAN DE SITUATION



Extrait de la carte IGN



-  Zone d'étude stricte
-  Aire d'étude éloignée (5 km)
-  Directive Habitats (DH\_ZSC)
-  En hachuré blanc Directive Oiseaux (DO\_ZPS)

1 : 150 000 

#### d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

##### **Chauve-souris ou oiseaux**

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Le projet ne prévoit pas de suppression d'éléments de la trame verte.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non.

- l'emprise du projet est-elle située en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Aucun milieu aquatique n'est présent sur la zone étudiée.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Non.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Hormis la Rousserolle turdoïde, il s'agit essentiellement de passereaux communs en région PACA (Chardonneret élégant, Serin cini, Verdier d'Europe et Bouscarle de Cetti, Mésange charbonnière). Ces espèces utilisent occasionnellement les haies, Ronciers, les peuplements à Canne de Provence ou de Peupliers blancs et fossés pour leur besoin alimentaire essentiellement (Invertébrés et leurs larves, petits escargots).

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

La zone d'étude offre de faibles disponibilités de sites favorables (haies denses, arbres de grand diamètre etc.) à la reproduction. Cependant, deux espèces patrimoniales **liées à la végétation lacustre et milieux frais/humides (Bosquet de Peupliers blancs) présents** sur la zone d'étude, ont été entendues et sont susceptibles de s'y reproduire : la Bouscarle de Cetti et la Rousserolle turdoïde.

Une carte de localisation de l'Avifaune patrimoniale est consultable dans la note écologique jointe en Annexe.

#### **Insectes** (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non le projet ne prévoit pas la suppression de haies ou d'arbres sénescents

## II. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE *(concernée par le projet)*

*La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues.*

*La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.*

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations, bruit
- Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet
- Autres incidences .....

Aire d'étude considérée pour la note écologique jointe en Annexe – Le périmètre ci-dessous intègre l'emprise du projet.



 Zone d'étude



**BARTH Environnement**

1 : 5 000

0 50 100 m  


### III. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

#### MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une **cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.**



Photo 1 : Roncier [31.8 ; F3.1]



Photo 2 : Peuplement de Peuplier blanc (en arrière-plan de fossé) [44.61 ; G1.31]



Photo 3 : Phragmitaie [53.1 ; C3.2]



Photo 5 : Culture [82.3 ; I1.3]



Photo 6 : Zone rudérale [87.2 ; E5.12]



**Photo 7 : Peuplement de Canne de Provence [53.62 ; C3.32]**



**Photo 8 : Haie de Cyprès [84 ; FA]**



**Photo 9 : Bordure de Haie [84.2 ; FA]**



**Fossés intermittents végétalisés [89.22 ; J5.41]**



 Zone d'étude

Fossés intermittents

 Fossés intermittents enherbés [89.22 ; J5.41]

Habitats

 Roncier [31.8 ; F3.1]

 Fourrés mixtes [31.8 F ; G5.2]

 Haie de Pyracantha [31.8 F] au nord

 Peuplement de Peuplier blanc [44.61 ; G1.31]

 Phragmitaie [53.1 ; C3.2]

 Peuplement de Canne de Provence [53.62 ; C3.32]

 Culture [83.2 ; I1.3]

 Haie de Cyprès [84.1 ; G5.1]

 Bordure de haie [84.2 ; FA]

 Zone rudérale [87.2 ; E5.12]

1 : 5 000

0 50 100 m  


### **TABLEAU HABITATS NATURELS :**

La totalité de l'aire d'étude est composée d'habitats anthropiques. Outre les habitations et jardins attenants, la majeure partie du site est constituée d'anciennes terres agricoles aujourd'hui cultivées. Cette activité implique un retournement fréquent des terres ; ces perturbations périodiques entraînent la formation de très petites zones rudérales. Plusieurs haies ou bosquets ont été plantés afin de limiter les accès à la propriété. L'Ouest, le Nord et l'Est (contre la RD570) de la parcelle sont bordés par des fossés embroussaillés asséchés périodiquement.

En bordure de l'aire d'étude, des habitats humides ont été identifiés à l'aide de Corine biotopes et selon le « critère végétationnel » il s'agit des « peuplements à de Canne de Provence », des « Phragmitaies » et des « Peuplements de Peupliers blancs ».

TYPE D'HABITATS NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	Pelouse		
	Pelouse semi-boisée		
	Lande		
	Garrigue / maquis		
	Autre :	X	Monoculture
<b>Milieux forestiers</b>	Forêt de résineux		
	Forêt de feuillus		
	Forêt mixte		
	Plantation	X	Haies plantées (Buisson ardent) Haie de Cyprès
	Autre :	X	Peuplement de Peupliers blancs situé hors zone d'emprise directe
<b>Milieux rocheux</b>	Falaise		
	Affleurement rocheux		
	Eboulis		
	Blocs		
	Autre :		
<b>Zones humides</b>	Fossés		
	Cours d'eau		
	Etang		
	Tourbière		
	Gravière		
	Prairie humide		
	Autre :	X	Peuplement de Canne de Provence
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs		
	Grottes		

	Herbiers		
	Plages et bancs de sables		
	Lagunes		
	Autre :		
<b>Autre type de milieu</b>	Habitats d'origine anthropique	X	Zone rudérale Fossés

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

### ZSC Les Alpilles FR9301594

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

Un seul habitat d'intérêt communautaire listé au FSD du site (ZSC) Les Alpilles FR9301594. Il s'agit d'un Peuplement de Peupliers blancs [44.61 ; G1.31] localisé à l'ouest de la zone d'étude. De très faible surface (< à 1 000 m<sup>2</sup>), cet habitat se situe derrière un large fossé fortement envahi par la Canne de Provence et la Ronce à feuille d'Orme. De par sa configuration, cet habitat est localisé **en dehors de l'emprise directe du projet.**

<b>GROUPES D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce cités au FSD</b>	<b>Code Espèce</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...)	<b>Nature et niveau de l'incidence</b>
<b>Amphibiens et Reptiles</b>	Triton crêté	1166	Espèce non observée et non potentielle au niveau des fossés en périphérie du site.	Absence d'incidence
	Cistude d'Europe	1220	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Absence d'incidence
	Phyllodactyle d'Europe	1229	Espèce non observée et non potentielle Absence de milieu favorable (espèce inféodée milieux secs)	Absence d'incidence
<b>Invertébrés</b>	Cordulie à corps fin	1041	Espèce non observée et non potentielle au niveau des fossés en périphérie du site.	Absence d'incidence
	Agrion de mercure	1044	Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Absence d'incidence
	Damier de la succise	1065	Espèce non observée et considérée comme absente.	Absence d'incidence
	Laineuse du prunellier	1074	Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Absence d'incidence
	Ecaille chinée	6199	Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de plante hôte.	Absence d'incidence

	Lucane cerf-volant	1083	Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Absence d'incidence
	Pique-prune	1084	Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Absence d'incidence
	Rosalie des Alpes	1087	Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Absence d'incidence
	Grand capricorne	1088	Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Absence d'incidence
	Ecrevisse à pattes blanches	1092	Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Absence d'incidence
<b>Mammifères</b>	Castor d'Europe	1337	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux zones humides).	Absence d'incidence
	Grand Rhinolophe	1304	Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce.	Absence d'incidence
	Petit Rhinolophe	1303	Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce.	Incidence faible
	Rhinolophe Euryale	1305	Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce.	Incidence faible
	Grand Murin	1324	Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce.	Incidence faible
	Petit Murin	1307	Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce.	Incidence faible

	Murin de Bechstein	1323	Espèce considérée comme non potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce.	Absence d'incidence
	Murin de Capaccini	1316	Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce.	Absence d'incidence
	Murin à oreilles échancrées	1321	Espèce considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce.	Incidence faible
	Minioptère de Schreibers	1310	Espèce considérée comme non potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce.	Absence d'incidence
	Barbastelle d'Europe	1308	Espèce considérée comme non potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale), non compatibles avec les exigences de l'espèce.	Absence d'incidence
<b>Poissons</b>	Lamproie marine	1095	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Absence d'incidence
	Lamproie fluviatile	1099	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Absence d'incidence
	Apron	1158	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Absence d'incidence
	Chabot	1163	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Absence d'incidence
	Barbeau méridional	1138	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Absence d'incidence
	Bouvière	1134	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Absence d'incidence

	Blageon	1131	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Absence d'incidence
	Toxostome	1126	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Absence d'incidence
	Alose feinte	1103	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Absence d'incidence
<b>Plantes</b>	Sabline de Provence	1453	Espèce non observée et considérée comme absente/ Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux éboulis)	Absence d'incidence
<b>Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales</b>	Streptopelia turtur	A210	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

**ZPS Les Alpilles FR9312013**

Ce tableau concerne les Oiseaux d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

<b>GROUPE D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce cités au FSD</b>	<b>Code de l'espèce</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, <u>type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u> )	<b>Nature et niveau de l'incidence</b>
	Bubo bubo	A215	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
	Caprimulgus europaeus	A224	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
	Coracias garrulus	A231	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
	Calandrella brachydactyla	A243	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
	Lullula arborea	A246	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu	Absence d'incidence

**Oiseaux** (lister uniquement ici les espèces ayant justifié la désignation des ZPS concernées)

		favorable à l'espèce.	
Anthus campestris	A255	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Sylvia undata	A302	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Lanius collurio	A338	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Lanius minor	A339	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Pyrrhocorax pyrrhocorax	A 346	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Emberiza hortulana	A379	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Bubulcus ibis	A025	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et	Absence d'incidence

		d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	
Pernis apivorus	A072	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Milvus migrans	A073	Espèce non observée et considérée comme faiblement potentielle / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Milvus milvus	A074	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Neophron percopterus	A077	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Gyps fulvus	A078	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Circaetus gallicus	A080	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence

Circus aeruginosus	A081	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Circus cyaneus	A082	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Circus pygargus	A084	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Aquila chrysaetos	A091	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Hieraaetus pennatus	A092	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Hieraaetus fasciatus	A093	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Falco naumanni	A095	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route	Absence d'incidence

		départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	
Falco columbarius	A098	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Falco peregrinus	A103	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Tetrax tetrax	A 128	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Burhinus oedicephalus	A133	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Vanellus vanellus	A142	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Larus melanocephalus	A176	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	Absence d'incidence
Larus ridibundus	A179	Espèce non observée et considérée	Absence

**Le cas  
échéant,  
autres  
espèces  
remarquables  
animales ou  
végétales**

			comme absente / Absence de milieu favorable / Par ailleurs, le site est localisé au centre de plusieurs villes urbanisées et d'infrastructures linéaires (dont une route départementale). Au sein du site, les activités anthropiques qui y sont pratiquées génèrent un dérangement important, peu favorable à l'espèce.	d'incidence
Falco subbuteo	AE099		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Accipiter gentilis	A400		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Streptopelia turtur	A210		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Clamator glandarius	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Otus scops	A214		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Athene noctua	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Merops apiaster	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Upupa epops	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Picris viridis	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Galerida cristata	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Phoenicurus phoenicurus	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Oenanthe hispanica	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Monticola saxatilis	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Monticola solitarius	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Sylvia conspicillata	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Lanus senator	-		Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence

Passer montanus	-	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Carduelis cannabina	-	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Millaria calandra	-	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence
Lanius meridionalis	-	Espèce non observée et considérée comme absente / Absence de milieu favorable	Absence d'incidence

## IV INCIDENCES DU PROJET

*Reprendre sommairement ici les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :  
Aucune destruction d'habitat d'intérêt communautaire n'est attendue dans le cadre du présent projet.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :  
Aucune destruction d'espèce d'intérêt communautaire n'est attendue dans le cadre du présent projet.

Deux visites de site ont été réalisées en avril et mai 2022 par un expert naturaliste, afin d'appréhender les différents milieux composant le site d'étude et d'évaluer les enjeux écologiques potentiellement présents.

### Protocoles de terrain

#### Habitats naturels

Des relevés simples de terrain ont permis de rattacher chaque habitat naturel à la typologie EUNIS. Les habitats patrimoniaux (Natura 2000 ou ZNIEFF) ont été particulièrement recherchés, de même que les habitats correspondant à des zones humides selon le critère « végétation » de l'arrêté du 24 juin 2008. L'état de conservation des habitats a également été évalué sur le terrain sur la base d'indicateurs propres à chaque habitat. Une cartographie a ainsi été produite sous QGIS (système de projection : Lambert 93), au 1/5 000ème.

#### Pour la flore

L'objectif de ce passage était d'évaluer les potentialités d'accueil du site en faveur notamment des espèces floristiques patrimoniales citées dans la bibliographie au vu des habitats naturels en présence. Afin de compléter cela, une liste des espèces végétales banales et invasives a été réalisée sur l'ensemble de l'aire d'étude.

#### Faune

Réalisées en avril et en mai, les visites ont consisté à appréhender les habitats d'espèces sur site afin de relever les potentielles sensibilités écologiques en présence, au regard des travaux envisagés.

L'effort de prospection Mammalogique s'est concentré préférentiellement sur la recherche des indices de présence (empreintes, fèces, terriers, cadavres ...). Pour les Amphibiens et les Reptiles, les prospections ont consisté à la recherche d'individus ou d'indices de présence dans les milieux les plus favorables (bassins de rétention, fossés, haies, amas de pierres, ...). Pour les Chiroptères, les prospections ont consisté en la recherche de gîtes arboricoles et/ou bâtis potentiellement favorables lorsqu'ils sont présents. Pour l'Avifaune, un transect a été effectué sur l'ensemble de l'aire d'étude, au cours duquel, toutes les espèces vues et entendues ont été notées.

#### Fonctionnalités écologiques

Durant les visites de terrain, la chargée d'études naturalistes s'est également attachée à relever les éléments participants ou, au contraire, affaiblissant les fonctionnalités écologiques à l'échelle du site et de ses abords immédiats (corridors écologiques, obstacles, éléments fractionnant).

**De plus, les principales atteintes pour ce type de projet sont les suivantes : impact paysager et pollution agricole. La conception du projet sera menée sur le principe de l'évitement à tout prix et la réduction d'intrants chimiques.**

**Tous les enjeux écologiques repérés lors des inventaires préalables ont été finement analysés au regard de leur enjeu local de conservation et de leur potentialité de résilience aux milieux dynamiques. L'ensemble des mesures d'évitement et réduction des incidences ainsi que des mesures d'accompagnement sont synthétisées ci-après :**

#### Synthèse des mesures d'évitement ME1 :

ME1 : Sauvegarde des éléments d'intérêt

#### Synthèse des mesures de réduction en phase chantier :

**MR1** : Insertion paysagère des serres agro-photovoltaïques  
**MR2** : Choix d'une période adaptée à la phénologie des espèces  
**MR3** : Valorisation de la Trame verte

**Synthèse des mesures de réduction en phase exploitation :**

**MR4** : Gestion de la ressource en eau  
**MR5** : Valorisation de la Trame noire

**Synthèse des mesures d'accompagnement en phase chantier :**

**MA1** : Mise en place d'un chantier « vert »  
**MA2** : Maintien de la Biodiversité

## V CONCLUSION

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de celui-ci.*

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés ?**

**X NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés :

Le projet consiste en la création de serres agro-photovoltaïques et d'un bassin de rétention.

Le site s'inscrit en contexte agricole comportant un réseau d'infrastructures linéaires. Les milieux présents sur l'aire d'étude sont constitués d'une vaste monoculture, de haies et de fossés fortement végétalisés. Le fossé situé le long de la RD570 est entretenu par broyage annuel. Le site est par ailleurs déjà soumis à du dérangement du fait des activités existantes sur le site (activité agricole).

Dans ce contexte rural, les cortèges avifaunistiques sont peu diversifiés et essentiellement composés d'espèces communes en alimentation/reproduction dans les haies et abords des jardins attenants (en situation proche).

Seules 2 espèces patrimoniales (la Rousserolle turdoïde et la Bouscarle de Cetti), entendues sur le site, peuvent s'alimenter et se reproduire au niveau d'un petit bouquet de Peupliers blancs situé à l'ouest de l'aire d'étude. La Bouscarle de Cetti et la Rousserolle turdoïde ne constituent pas des espèces d'intérêt communautaire. Cette dernière n'est pas listée au FSD étudié « Les Alpilles ». La Rousserolle turdoïde provient certainement de sites Natura 2000 proches tels que les ZPS de Crau, ZPS de Camargue ou ZPS de Durance (toutes 3 hors cadre d'étude) où elle constitue en effet, une espèce importante de faune, ayant justifié la conservation de ces populations.

Les espèces d'intérêt communautaire listées au FSD de la **ZPS FR9312013 « Les Alpilles »**, ne trouvent pas d'habitats favorables sur l'aire d'étude. La majorité des espèces concernées par ce site Natura 2 000 sont inféodées aux milieux aquatiques et humides (oiseaux limicoles) et plus minoritairement aux plaines agricoles et milieux de garrigues.

Les espèces d'intérêt communautaire listées au FSD de la **ZSC FR9301594 « Les Alpilles »**, ne trouvent pas d'habitats favorables sur l'aire d'étude. La majorité des espèces concernées par ce site Natura 2 000 sont inféodées soit aux milieux aquatiques (Poissons), soit aux milieux semi-ouverts (Chauves-souris) ou forestiers (Chauves-souris et Invertébrés spécialisés).

A noter, le site du projet, est cerné par des secteurs urbanisés et un réseau d'infrastructures linéaires. De plus, il est soumis à des activités anthropiques et des entretiens de la végétation annuels limitant considérablement son attractivité pour l'Avifaune.

Aucune incidence liée au dérangement ou à perturbation des fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaires listées aux FSD de la **ZPS FR9312013 « Les Alpilles »** et de la **ZSC FR9301594 « Les Alpilles »** n'est attendue dans le cadre de ce projet.

□ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

**Fait à Tarascon, le 04/04/2024**

**Par : Jean-François Lefèbvre**

## Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

[http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=167](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=167)

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique **CARTELIE** :

[http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM\\_13](http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13)

(voir notice en page suivante)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

[www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer** :

<http://www.ddtm13.org/>

(voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)